

Direction Générale

Affaire suivie par : Patrick CATHELINEAU

Tél. : 04 66 56 10 04

Fax : 04 66 52 59 28

N/Réf : CR/PC/VS/2026

Alès, le lundi 20 avril 2026

Objet : Convocation (2) du Conseil Municipal

P.J. : - Note relative à l'ordre du jour
- PV du CM 2026 03 28

Cher(e) Collègue,

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique le :

Lundi 27 avril 2026 à 18 h 00

Salle des Assemblées

Bâtiment ATOME - 2, rue Michelet 30100 Alès

ORDRE DU JOUR :

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du samedi 28 mars 2026

- 1 - Désignation des représentants aux divers Organismes et Associations – Corrections d'erreurs matérielles dans la délibération n°26_02_05 du 7 avril 2026

- DGA RESSOURCES -

II - FINANCES

- 2 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 dans le cadre du BP 2026
- 3 - Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)
- 4 - Budget Primitif 2026 (*documents envoyés le 14 avril 2026*)
- 5 - Prise en charge de l'annuité d'emprunt 2026 du Budget annexe Régie de Stationnement par le Budget général
- 6 - Taux de fiscalité directe locales pour l'année 2026
- 7 - Conventions avec les associations percevant une subvention dans le cadre du BP 2026
- 8 - Conventions avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €

III - RESSOURCES HUMAINES

- 9 - Création de postes modifiant le tableau des effectifs

- DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE -

IV - PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 10 - Cession d'un ensemble immobilier à rénover par la Commune d'Alès au profit de la SCI LECHAT - 20, Quai Ferréol à Alès
- 11 - Tarifs des loyers du local commercial sis 1C et 1D Place de l'Abbaye
- 12 - Redéfinition du périmètre d'attribution des subventions aux propriétaires et aux commerces dans le cœur de ville - Abroge et remplace la délibération n°21_01_14 du Conseil Municipal du 15 février 2021

- DGA CADRE DE VIE -

V - PÔLE INFRASTRUCTURES

- 13 - Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique (4)

- DGA POLITIQUES PUBLIQUES -

VI - PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- 14 - Demande de subventions - Travaux divers : Écoles : maternelles Joséphine BAKER et Nadine WORMS, élémentaires Frédéric MISTRAL et Paul LANGEVIN et primaire Louis LEPRINCE-RINGUET
- 15 - Demande de subventions – Travaux divers de réhabilitation et d'aménagements : Écoles : maternelle Joséphine BAKER et élémentaire Germaine TILLION
- 16 - Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat 2026

VII - DIVERS

- 17 - Décisions prises par délégation

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Cher(e) Collègue**, mes salutations distinguées.

Le Maire
Président d'Alès Agglomération
Conseiller régional Occitanie
Christophe RIVENQ



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Note relative à l'ordre du jour

Les projets de délibération, susceptibles d'évoluer jusqu'au moment du vote, seront transmis dans la mesure du possible, par voie dématérialisée au plus tard le vendredi à 18h précédant la séance du Conseil Municipal.

I. ASSEMBLÉES

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du samedi 28 mars 2026

Il convient d'approuver le PV du Conseil Municipal du samedi 28 mars 2026, joint en annexe.

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal, s'il y a d'éventuelles remarques à formuler ou des observations à ajouter au procès-verbal, merci de les faire parvenir rapidement, rédigées de façon succincte au service des Assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Maire puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

1 - Désignation des représentants aux divers Organismes et Associations – Corrections d'erreurs matérielles dans la délibération n°26_02_05 du 7 avril 2026

La délibération n°26_02_05 du 7 avril 2026 portant sur la désignation des représentants aux divers Organismes et Associations contient quelques erreurs de plume.

Il convient donc de rectifier ces erreurs matérielles

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

2 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 dans le cadre du BP 2026

Le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Les résultats comptables prévisionnels de l'exercice 2025 ont été validés par le Service de Gestion Comptable d'Alès.

La prévision d'affectation des résultats de fonctionnement est la suivante :

BUDGETS	RÉSULTAT EXPLOITATION PREVISIONNEL	AFFECTATION	MONTANTS EN EUROS
GÉNÉRAL	11 650 132,79 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 878 542,97 €
		110 Report à nouveau	9 771 589,82 €
RÉGIE STATIONNEMENT	-1 174 758,39 €	119 Report à nouveau	-1 174 758,39 €
FUNÉRAIRE	429 199,55 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	17 793,63 €
		110 Report à nouveau	411 405,92 €
MERCOIROL	-274 601,32 €	119 Report à nouveau	-274 601,32 €

Il est proposé de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2026 les résultats prévisionnels d'investissement 2025, ainsi que les résultats prévisionnels d'exploitation 2025 affectés.

3 - Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) », n°2025-VA00002 « Gestion patrimoniale - Sécurité » et n°2025-VA00003 « Rénovation église de Rochebelle »

La procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), définie aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, est organisée dans le Règlement budgétaire et financier de la Ville d'Alès, adopté le 11 décembre 2023. Elle permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements pluriannuels, se rapportant à une immobilisation, à un ensemble d'immobilisations déterminées ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) déterminent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Il est proposé :

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) », portant le numéro 2024-VA00001, à un montant total de 9 163 743.00 €,
- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2024	CP 2 Année 2025	CP 3 Année 2026	CP 4 Année 2027
21702					
Opération d'équipement « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »	9 163 743,00	295 723,73	206 169,67	2 177 057,00	6 484 792,60
TOTAUX	9 163 743,00	295 723,73	206 169,67	2 177 057,00	6 484 792,60

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Gestion patrimoniale - Sécurité », portant le numéro 2025-VA00002, à un montant total de 1 638 000.00 €,
- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitre	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029	CP 6 Année 2030
22501							
Opération d'équipement « Gestion patrimoniale – Sécurité »	1 638 000,00	120 450,69	325 549,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00	373 000,31
TOTAUX	1 638 000,00	120 450,69	325 549,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00	373 000,31

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Rénovation église de Rochebelle », portant le numéro 2025-VA00003, à un montant total de 1 602 000.00 €,
- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitre	Total AP	CP 1	CP 2	CP 3
		Année 2025	Année 2026	Année 2027
22502 Opération d'équipement « Rénovation église de Rochebelle »	1 602 000,00	415 419,18	577 339,00	609 241,82
TOTAUX	1 602 000,00	415 419,18	577 339,00	609 241,82

4 - Budget Primitif 2026

Documents envoyés aux Élus le 14 avril 2026

Le Budget Primitif 2026 de la Ville d'Alès constitué du Budget Général et de trois Budgets Annexes est proposé au vote avec la reprise anticipée des résultats 2025.

Budget Général

Le Budget Général 2026 est présenté avec l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 68 824 112,82 € et pour la section d'investissement à 30 508 395,43 €.

Il est proposé au vote, l'actualisation des trois autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP). Le montant des Autorisations de Programme (AP) reste inchangé, l'actualisation concerne le montant de Crédit de Paiement (CP).

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : *Le montant de crédit de paiement inscrit au budget 2026 s'élève à 2 177 057 €.*
- *Gestion patrimoniale sécurité : Le montant de crédit de paiement inscrit au budget 2026 s'élève à 325 549 €.*
- *Rénovation de l'Eglise de Rochebelle : Le montant de crédit de paiement inscrit au budget 2026 s'élève à 577 339 €.*

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 54 051 219,39 €. Elles augmentent de +2,85% par rapport au budget 2025.

Le chapitre budgétaire « Charges à caractère général » diminue : - 751 989 € (-5,65%)

Le chapitre budgétaire « Frais de personnel » est en hausse de +330 339 € (+1,43%) par rapport au budget 2025, du fait d'éléments exogènes à la collectivité (augmentation des charges CNRACL).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 58 352 523 €. Elles augmentent de +1,08% par rapport au budget 2025.

Les impôts locaux (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et Taxes foncières) présentent des taux identiques à ceux votés en 2025.

La dotation globale forfaitaire attribuée par l'État bénéficie de l'augmentation de la population alésienne (+1 080 habitants) : elle est prévue en progression de +3,40%.

Budget Primitif Ville d'Alès 2026

Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

Poste de dépenses	Montant inscrit au BP 2026	Part (%)
Total Dépenses réelles de fonctionnement	54 051 219,39	100%
Frais de personnel <i>chapitre 012</i>	23 399 839	43%
Charges à caractère général (contrats, fournitures, fluides, assurances...) <i>chapitre 011</i>	12 561 952	23%
Attribution de compensation <i>chapitre 014</i>	6 530 000	12%
Charges financières (intérêts emprunt, ligne de trésorerie...) <i>chapitre 66</i>	1 106 000	2%
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelle <i>Chapitre 65 et 67</i>	10 403 428	19%
<i>Dont Subvention au CCAS</i>	<i>2 302 235</i>	
<i>Subvention aux Associations</i>	<i>2 139 417</i>	
<i>Subventions aux Budgets Annexes</i>	<i>2 304 372</i>	
<i>Titres irrécouvrables ou annulés</i>	<i>928 000</i>	
<i>Contributions obligatoires aux organismes d'adhésion... (écoles privées...)</i>	<i>513 153</i>	
<i>Mise en jeu de la garantie</i>	<i>135 000</i>	
<i>Autres</i>	<i>2 081 251</i>	
Provisions <i>chapitre 68</i>	50 000	0%

Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	14 772 893,43
<i>Dont Virement à la section d'investissement</i>	<i>11 346 161,43</i>

TOTAL BUDGET VOTE EN FONCTIONNEMENT	68 824 112,82
--	----------------------

Budget Primitif Ville d'Alès 2026

Répartition des recettes de fonctionnement par poste

Poste de dépenses	Montant inscrit au BP 2026	Part (%)
Total Recettes réelles de fonctionnement	58 352 523,00	100%
Impôts locaux (Taxe d'habitation Résidences secondaires et logements vacants, Taxes foncières) chapitre 73	29 209 621	50%
Dotations de l'Etat chapitre 74	19 131 680	33%
- Dotation Globale Forfaitaire	18 987 283	
Dotation forfaitaire	7 372 356	
Dotation de Solidarité Urbaine	9 586 923	
Dotation Nationale de Péréquation	2 028 004	
- Dotation générale de Décentralisation	144 397	
Taxes diverses :	3 737 500	6%
Dont Accise sur l'électricité	920 000	
Dotation de solidarité communautaire compte	450 000	
Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales compte	500 000	
Droits de mutations	1 200 000	
Droits de place	223 500	
Taxes locales sur publicité extérieure	413 000	
Autres taxes	31 000	
Compensations exonérations fiscales chapitre 74	1 121 789	2%
Produits des services, du domaine et ventes diverses, revenus des immeubles... (Entrées manif.culturelles, concessions cimetière, red.pour occupation du domaine public, remboursement assurances...) chapitres 70 et 75	3 703 535	6%
Dotations et participations (Etat, Département...) chapitre 74	481 370	1%
Remboursement charges de personnel (ASP..) chapitre 013	142 500	0%
Recettes financières ou exceptionnelles (Remboursement intérêts d'emprunt par REAAL...) chapitres 76	14 500	0%
Reprises provisions semi-budgétaires chapitre 78	810 028	1%

Total Recettes d'ordre de fonctionnement	700 000,00
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	9 771 589,82
TOTAL BUDGET VOTE EN FONCTIONNEMENT	68 824 112,82
Autofinancement	14 072 893,43

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 23 835 262,43 €. Elles évoluent par rapport au Budget 2025 (+16,45%).

Les dépenses d'équipement représentent 18 215 062 €.

Leur financement prévisionnel est assuré par des subventions (1 912 846 €), du fonds de compensation de la TVA (1 250 000 €), de la taxe d'aménagement et des cessions d'immobilisations (250 000 €), de l'emprunt (5 589 623 €) et de l'autofinancement (11 346 161,43 €).

Budget Primitif Ville d'Alès 2026

Répartition des dépenses d'investissement par poste

Poste de dépenses	Montant inscrit au BP 2026	Part (%)
Total Dépenses réelles d'investissement hors reports	23 835 262,43	100%
Remboursement capital d'emprunt chapitre 16	4 861 200	20%
<i>Dont Part à rembourser par la REAAL</i>	<i>115 900</i>	
Option de tirage ligne de trésorerie (=opérations neutres, compensées par des recettes)	634 000	3%
Autres immobilisations financières (annulation de titres sur PAE / sur Taxe d'Aménagement...) chapitre 13 et 27	115 000	0,48%
Remboursement Taxe d'Aménagement chapitre 10	10 000	0%
Dépenses d'Equipement	18 215 062	76%
<i>Dont Immobilisations incorporelles (Etudes, licences...)</i>	<i>515 000</i>	
<i>Immobilisations corporelles (Matériel de voirie, matériel de transport, acquisition terrains-bâtiments...)</i>	<i>2 952 490</i>	
Opérations :		
(APCP) Nouveau prog. national renouv.t urbain 21702	2 177 057	
(APCP) Gestion patrimoniale sécurité 22501	325 549	
(APCP) Grénovation Eglise de Rochebelle 22502	577 339	
Etats Généraux Cœur de Ville 21701	313 745	
Pôle National Cirque 21703	361 630	
Restaurant scolaire Montée de Silhol 22201	450 000	
Interventions et Réparations Bâtiments 2510	1 787 122	
Grosses réparations de voirie 977	1 789 400	
Aménagement des Halles de Bruèges	618 489	
Marché Global de performance Energétique travaux dans les écoles 22503	505 631	
Programme de rénovation des écoles 973	743 600	
Autres Opérations et Autres immobilisations	5 098 010	

Total Dépenses d'ordre d'investissement

1 120 000,00

Restes à réaliser

5 553 133,00

TOTAL BUDGET VOTE EN INVESTISSEMENT

30 508 395,43

Budget Primitif Ville d'Alès 2026

Répartition recettes d'investissement par poste

Poste de dépenses	Montant inscrit au BP 2026	Part (%)
Total Recettes réelles d'investissement hors reports	9 762 369,00	100%
Recours à l'emprunt <i>chapitre 16</i>	5 589 623	57%
Option de tirage ligne de trésorerie <i>chapitre 16</i>	634 000	6%
Autres immobilisations financières (dont remboursement par la REAAL de l'emprunt pris en charge par Alès) Et remboursement Prêts au personnel	125 900	1%
Subventions (Etat, Feder, Département...)	1 395 846	14%
FCTVA + Taxe d'aménagement	1 400 000	14%
Cessions d'immobilisations <i>chapitre 024</i>	100 000	1%
Autres subventions d'investissement (PAE, amendes de police) <i>chapitre 13</i>	517 000	5%

Total Recettes d'ordre d'investissement	15 192 893,43
<i>Dont virement de la section d'investissement</i>	11 346 161,43

Restes à réaliser	1 569 814,00
--------------------------	---------------------

Reprise Solde d'exécution positif antérieur	2 104 776,03
--	---------------------

Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	1 878 542,97
--	---------------------

TOTAL BUDGET VOTE EN INVESTISSEMENT	30 508 395,43
--	----------------------

Budgets annexes :

Budget Funéraire

Le budget 2026 est présenté avec l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Budget Funéraire s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'exploitation à 707 905,92 € et pour la section d'investissement à 551 199,55 €.

Budget Régie de stationnement

Le budget 2026 est présenté avec l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Budget Régie de stationnement, foires et marchés s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'exploitation à 5 906 723,39 € et pour la section d'investissement à 12 527 672,19 €.

L'opération « Réhabilitation des Halles de l'Abbaye » est inscrite sur ce budget.

Budget Mercoirol

Le Budget 2026 est présenté avec l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Budget Mercoirol s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 742 655,55 € et pour la section d'investissement à 463 754,23 €.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif 2026.

5 - Prise en charge de l'annuité d'emprunt 2026 du Budget annexe Régie de Stationnement par le Budget général

L'article L2224-2 2° du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la prise en charge dans le Budget Général des dépenses au titre d'un service public à caractère industriel et commercial « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Dans le cadre d'un projet global de redynamisation et de revitalisation du cœur de ville, la commune d'Alès a procédé à la construction du parking de la Place des Martyrs de la Résistance, ouvert en 2015, et à l'acquisition du parking du Centr'Alès en 2016. Elle a démarré en 2023 l'opération « Réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris du parking des Halles de l'Abbaye » représentant un montant total de 15 608 850,29 € H.T. et consistant en une réfection complète des halles marchandes, ainsi qu'en une reprise et confortation des différents niveaux du parking de structure.

En raison de leur importance et de leur rayonnement, ces opérations ne peuvent être financées par les seuls usagers du Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés, sans une augmentation excessive des tarifs qui serait préjudiciable aux objectifs recherchés d'attractivité du centre-ville.

Ainsi, il est proposé, pendant une durée de trois ans (2026-2027-2028), de proroger la prise en charge par le Budget général des échéances d'emprunts contractés avant le 1er janvier 2026, pour le Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés.

6 - Taux de fiscalité directe locales pour l'année 2026

Chaque année, la collectivité bénéficiaire des produits de la Fiscalité Directe Locale (FDL) doit voter un taux applicable à chaque taxe (THRS-TFB-TFNB) à inscrire dans l'état 1259 FDL.

Les taux suivants, sont proposés :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 21,17 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 52,87 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 66,70 %

Il est proposé d'approuver les taux de fiscalité directe locales pour l'année 2026.

7 - Conventions avec les associations percevant une subvention dans le cadre du BP 2026

Chaque association percevant des subventions de la Collectivité est soumise, conformément aux textes en vigueur, à la signature d'une convention précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il est proposé d'approuver ces conventions.

8 - Conventions avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 indique qu'une convention doit être conclue par l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé lorsque le montant de cette dernière dépasse un seuil fixé par décret.

Il est proposé d'approuver ces conventions avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €.

III. RESSOURCES HUMAINES

9 - Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Pour disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville et permettre la promotion des agents, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Il est donc proposé de créer des postes budgétaires au tableau des effectifs de la Ville d'Alès.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10 - Cession d'un ensemble immobilier à rénover par la Commune d'Alès au profit de la SCI LECHAT - 20, Quai Ferréol à Alès

La Commune d'Alès est propriétaire des parcelles cadastrées section CH n°182 et n°183, sises 20 quai Ferréol, d'une superficie totale de 330 m², supportant un ensemble immobilier correspondant aux anciens locaux du foyer d'urgence de la Croix-Rouge.

Ce bien, inoccupé depuis de nombreuses années, ne présente plus d'intérêt pour le patrimoine communal.

La SCI LECHAT a manifesté son intention d'acquérir cet ensemble immobilier afin de réhabiliter le bâtiment existant en vue de la création de logements destinés à la location.

La vente pourra être consentie moyennant le prix de 70 000 €, compte tenu de l'état de vétusté de l'immeuble et des importants travaux de mise aux normes nécessaires.

Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'approuver cette opération.

11 - Tarifs des loyers du local commercial sis 1C et 1D Place de l'Abbaye

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la Ville d'Alès crée une boutique éphémère afin de dynamiser le centre-ville et soutenir l'attractivité commerciale.

Ce dispositif permettra d'accueillir en rotation des créateurs, artisans et enseignes, favorisant la découverte du potentiel économique local.

L'objectif est d'encourager, à terme, l'installation pérenne de ces professionnels sur le territoire.

Le local commercial de 80 m² sera proposé à la location à la semaine, charges incluses (eau et électricité) selon la grille tarifaire proposée.

A cette fin, la commune d'Alès prendra à bail un local commercial, propriété de Logis Cévenols, situé autour des Halles de l'Abbaye.

Le bail autorisera la sous-location.

Les commerçants pourront par suite demander à occuper le local via un bail dérogatoire consenti par la commune.

Afin de permettre la sous-location du local commercial, il est proposé de voter les montants des loyers applicables en fonction des périodes touristiques.

12 - Redéfinition du périmètre d'attribution des subventions aux propriétaires et aux commerces dans le cœur de ville - Abroge et remplace la délibération n°21_01_14 du Conseil Municipal du 15 février 2021

La Ville d'Alès attribue depuis 2017, dans le cadre des États Généraux du Cœur de Ville, des subventions aux propriétaires et commerçants afin de soutenir la redynamisation du centre-ville.

Au lancement de l'OPAH-RU d'Alès 2021-2025, le périmètre d'attribution de ces subventions cœur de ville a été modifié afin de ne pas superposer les régimes de subventions.

La convention de l'OPAH-RU a pris fin au 31 décembre 2025, aussi seuls les dossiers déposés avant cette date sont éligibles aux aides dédiées à cette opération.

Le travail préparatoire nécessaire au renouvellement de cette opération OPAH-RU est en cours, il n'y a donc temporairement plus de subventions possibles sur une grande partie du cœur de ville.

Afin de préserver la dynamique commerciale et de réhabilitation engagée depuis 9 ans, il est proposé de rétablir le régime de subventions « Cœur de ville » dans son périmètre initial dans l'attente du lancement de la 2nde opération OPAH-RU.

- DGA CADRE DE VIE -

V. PÔLE INFRASTRUCTURES

13 - Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique (4)

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la Société ENEDIS sollicite la Ville d'Alès pour intervenir sur diverses parcelles, propriétés de la commune.

La Société ENEDIS, en charge des travaux, demande l'établissement de servitudes afin de permettre la pose et la sécurisation de ces ouvrages électriques.

Des projets de conventions de servitudes ont été établies avec la Société ENEDIS, précisant les modalités techniques et juridiques des opérations ainsi que les droits et obligations réciproques des deux parties.

1) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelle cadastrée section AN n°380

2) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelle cadastrée section AV n°816

3) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelles cadastrées section CN n°687 et 688

4) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelles cadastrées section CN n°214, 688, 679, 682 et 680

Il est proposé d'approuver ces conventions de servitudes avec la Société ENEDIS.

- DGA POLITIQUES PUBLIQUES -

VI. PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

14 - Demande de subventions - Travaux divers : Écoles : maternelles Joséphine BAKER et Nadine WORMS, élémentaires Frédéric MISTRAL et Paul LANGEVIN et primaire Louis LEPRINCE-RINGUET

Divers travaux de réhabilitation et d'aménagement sont à réaliser dans les écoles maternelles Joséphine BAKER et Nadine WORMS, élémentaires Frédéric MISTRAL et Paul LANGEVIN et primaire Louis LEPRINCE-RINGUET.

Ces projets peuvent être financés au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026.

Les travaux ont un coût prévisionnel de 100 000 € hors taxes.

15 - Demande de subventions – Travaux divers de réhabilitation et d'aménagement : Écoles : maternelle Joséphine BAKER et élémentaire Germaine TILLION

Divers travaux de réhabilitation et d'aménagements sont à réaliser dans les écoles maternelle Joséphine BAKER et élémentaire Germaine TILLION se situant dans le périmètre du quartier prioritaire Politique de la Ville.

Ces projets peuvent être financés au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026.

Les travaux ont un coût prévisionnel de 773 000 € hors taxes.

Il est proposé d'approuver ces projets et leurs plans de financement.

16 - Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat 2026

La Ville d'Alès doit participer aux dépenses liées au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État accueillant des élèves résidant sur son territoire

Il est proposé d'approuver les participations financières aux écoles privées et les montants calculés selon un forfait pour les écoles privées suivantes :

- NOTRE DAME : 228 940,58 €,
- SAINT ÉLOI : 74 446,50 €,
- CALENDRETA PÈIRE MAZODIER : 29 709,60 €,
- TAISSON : 117 569,98 €.

Soit une dépense annuelle estimée de 450 666,66 €

Il est proposé d'approuver ces participations aux dépenses liées au fonctionnement des écoles privées.

VII. DIVERS

17 - Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rapportera les décisions prises par délégation en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.